

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POMEYS**

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

**Séance du 16 février 2012**

(10 membres présents sous la présidence de M. BONNARD Jean Claude, Maire de POMEYS)

(Absents excusés : Jacques DELORME, Jean-Louis LHOPITAL, Corinne IMBRATTA, Bernard GOUTAGNY)

(Absents : Henri BRUYAS)

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**A APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 janvier dernier.

**A DELIBERE** pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec la Préfecture avait été signée le 10 mai 2007 pour télétransmettre les actes de la collectivité (délibérations du conseil municipal et arrêtés du Maire). La Préfecture a mis au point une application « actes budgétaires » afin que les collectivités territoriales puissent également télétransmettre les documents budgétaires, par l'intermédiaire d'un dispositif homologué. Ce dispositif aurait un coût de maintenance annuelle de 100 € HT pour les actes budgétaires. Il suffirait à la commune de signer un avenant à cette convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture.

**A DELIBERE** au sujet du raccordement téléphonique des maisons Cellier et Rageys. Monsieur le Maire rappelle que le SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) était intervenu, par l'intermédiaire de l'entreprise Cegelec, pour l'alimentation génie civil de France Télécom, au lieudit le Monteiller, pour le raccordement des maisons de Mickaël RAGEYS et de Florent CELLIER. Le montant de cette opération s'élève à 2 505.35 €, payable en une seule fois par la commune de Pomeys. La commune a la possibilité de fiscaliser cette somme, comme le reste des sommes dues au Syder pour l'année 2012. Mais il semble préférable de budgétiser ce montant, qui, par ailleurs, sera remboursé par les pétitionnaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**, d'inscrire au budget 2012 de la commune la somme de 2 505.35€.

**A DELIBERE** pour donner son avis sur l'agrandissement de l'usine France Salaisons. Un courrier a été reçu en mairie, de la Préfecture, annonçant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation de l'usine France Salaisons, en vue d'augmenter la capacité de production de son établissement, zone industrielle du Colombier à Saint Symphorien sur Coise. Monsieur le Maire dépose le dossier sur le bureau du conseil et dit que les communes de Saint Symphorien sur Coise, Pomeys, Coise et Saint Denis sur Coise doivent donner leur avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **EMET** un avis favorable à l'augmentation de la capacité de production de l'usine France Salaisons, tel que décrit dans le dossier d'enquête publique.

**A DELIBERE** pour autoriser la signature d'un avenant aux marchés de travaux des entreprises FRENAY et BENIERE pour l'agrandissement de la salle des sports.

Un avenant négatif a été reçu de l'Atelier FRENAY, plâtrerie – peinture. Des travaux de peinture et de faux plafonds démontables avaient été prévus dans le local de rangement de la salle polyvalente Saint Roch. Après avis de la commission bâtiment, il a été décidé de ne pas faire réaliser ces travaux. L'Atelier FRENAY a donc établi un avenant de – 6 058.40 €. Le montant du marché initial était de 14 671.75 € HT (y compris l'avenant n° 1) moins l'avenant n° 2 de 6058.40€, le montant total du marché pour le lot plâtrerie – peinture s'élèverait donc à la somme de 8 613,35 € HT, soit 10 301.57 € TTC. Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux de l'Atelier FRENAY.

Un avenant négatif a également été reçu de l'entreprise BENIERE, plomberie – sanitaire. Des travaux d'alimentation en gaz propane avaient été prévus pour la partie cuisine. Après avis de la commission bâtiment, il a été décidé de ne pas l'alimenter en gaz propane. L'entreprise BENIERE a donc établi un avenant de – 1 497.00 € HT. Le montant du marché initial était de 18 890.00 € HT, moins l'avenant de 1 497.00 €, le montant total du marché pour le lot plomberie – sanitaire, s'élèverait donc à la somme de 17 393.00 € HT, soit 20 802.03 € TTC. Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux de l'entreprise BENIERE.

Le conseil municipal **A ETUDIE** les demandes de subventions déjà reçues en mairie, en vue de la préparation du budget de l'année 2012, et **A PROPOSE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes : FCHL, Comité des fêtes, Tennis de table, CCML, Vélocithèque, Association des Handicapés des Monts du Lyonnais, Association Sourire et Partage, Centre Léon Bérard. Les montants respectifs seront validés après le vote du budget.

En ce qui concerne la demande de l'Association « Pomeys Sans Fil » pour une prise en charge d'achat de matériel, le conseil municipal remettra la demande à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, après avoir étudié de plus près les possibilités.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association sportive de Pomeys, omnisport, comprenant le tennis de table et les boules, au sujet d'une parcelle de terrain leur appartenant, ayant été achetée pour agrandir le terrain de foot en 1984, et enclavée entre une parcelle appartenant à la commune et une parcelle appartenant à la Neylière. L'ASP voudrait céder cette parcelle à la commune. Le conseil municipal décide de remettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, Monsieur le Maire étant chargé de préciser les solutions possibles avec l'association.

Le conseil municipal **A ETUDIE** la possibilité d'acheter du matériel supplémentaire pour la salle des sports. Il paraît souhaitable de prévoir l'achat de 24 tables, 200 chaises et un podium d'environ 25 m2. Des devis seront demandés et le montant sera inscrit au budget de l'année 2012.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion sur le SCOT qui s'est déroulée à Sainte Foy l'Argentière à laquelle il a participé ainsi que plusieurs conseillers municipaux. La procédure de mise en place est en cours d'élaboration. L'objectif consiste à essayer de tenir les délais qui permettraient la réalisation du document opposable début 2014. Les débats sont relativement longs car les décisions auront un impact important sur l'urbanisme des communes. Les réunions du comité se déroulent à un rythme accéléré et Monsieur le Maire tiendra le conseil municipal régulièrement informé sur ce dossier.

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMEYS, pour être affiché le 22 février 2012 à la porte de la Mairie.

**Le Maire,**

**Prochaine réunion de conseil municipal le mercredi 28 mars 2012, à 20 H.**